

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER





La FNAIM, Le Conseil supérieur du notariat, l'Ordre des géomètres-experts créent un kit pour gérer la copropriété dans le monde

En 2050, les trois-quarts de la population mondiale vivront dans les villes. L'expansion urbaine se faisant actuellement horizontalement, il convient de favoriser les constructions collectives verticales et, donc, de relever le défi du système de la copropriété dans le monde.

Le Conseil supérieur du notariat, l'Ordre des géomètres-experts et la FNAIM ont réalisé un kit de copropriété. Cet ouvrage collectif associe de nombreux experts : notaires, juristes, économistes, universitaires, géomètres-experts, spécialistes du foncier et de l'urbanisme.

Ce kit est un outil pratique qui intègre un projet de Loi cadre, un modèle d'Acte déclaratif de mise en copropriété d'un immeuble par appartements, un exemple de règlement de copropriété et les règles de gestion, notamment financières. Les solutions proposées sont adaptables aux besoins et cultures des pays.

Le kit de copropriété est destiné principalement aux Etats, aux organisations internationales (ONU-Habitat, Banque mondiale...) et à tous les acteurs mondiaux du foncier (notamment notaires, juristes, géomètres, syndics et gestionnaires de biens, fonctionnaires) confrontés au développement de l'urbanisme vertical.

Les experts à l'origine de ce kit peuvent également intervenir sur le terrain en tant que conseils.

Une vidéo présente le kit de copropriété.

Pour la visionner, suivre le lien https://youtu.be/8B4YuwUS7B0

Pour plus d'informations : <u>kit.copropriete@notaires.fr</u>

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

Contacts Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Julie Roland – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com

Conseil supérieur du notariat - Caroline Gaffet - 01 44 90 31 74 - caroline.gaffet.csn@notaires.fr Ordre des Géomètres-experts - Olivier Bordy - o.bordy@geometre-expert.fr